



# STAGE FEVRIER 2022

\*\*\*\*\*

**STAGE DE NATATION**  
Du mardi 15 au samedi 19 février 2022

**Vacances de février**

- Du mardi au samedi
- Cours privé, semi privé
- Enfants et adulte
- Durée du cours : 25 min

Deux sessions :  
- mardi 16h30  
- mardi 17h40

**INITIATIONS MERMAIDING !**

Renseignements par mail  
[secretariat@ecolenatationthonex.ch](mailto:secretariat@ecolenatationthonex.ch)  
ou par tél. 022/349.04.22  
[www.ecolenatationthonex.ch](http://www.ecolenatationthonex.ch)

\*\*\*\*\*

## STAGE FEVRIER 2022 (natation + mermaiding)

Durant les vacances de février, l'Ecole de Natation de Thônex organisera, sous forme de stage, des cours privés et semi-privés de natation pour adultes et enfants dès 4 ans (du mardi 15 au samedi 19 février 2022). Ainsi qu'une initiation au mermaiding ou deux sessions seront proposées.

### ➤ **NATATION**

Durée des cours : 25 minutes par jour.

Prix des cours par personne :

	<b>5 cours (9h00-12h30) du mardi 15 au samedi 19 février</b>	<b>4 cours (16h15-19h15) du mardi 15 au vendredi 18 février</b>
Cours semi-privés :	135 CHF	108 CHF
Cours privés :	185 CHF	148 CHF

### **ATTENTION :**

- Les entrées à la piscine de Thônex ne sont pas comprises dans le prix des cours
- Cours Semi-Privés : si un **élève devait se retrouver seul** en cours semi-privés par manque de demandes d'autres personnes de même niveau, nous nous permettrons de le contacter et de lui proposer 2 solutions alternatives :
  - soit transformer ses cours semi-privés en cours privés.
  - soit le garder seul, mais nous réduirons son stage d'un cours.

**Les élèves qui ne peuvent suivre le cours du samedi doivent s'inscrire dans les cours de l'après-midi (stage du mardi au vendredi).**

Pour les inscriptions, vous devez vous rendre sur le site de l'Ecole de natation ([www.ecolenatationthonex.ch](http://www.ecolenatationthonex.ch)), cliquer sur "Inscriptions" -> sélectionner Natation, puis stage «Février 2022» et choisir l'horaire du stage. Il ne vous restera plus qu'à suivre les instructions données par le logiciel.

**Les personnes qui ne se sentent pas à l'aise avec les inscriptions en ligne, peuvent nous retourner le formulaire d'inscription joint dûment complété.**

Tous nos élèves possédant une adresse e-mail recevront la confirmation et la facture de leur inscription par ce biais. **La facture est à régler dès réception, afin de valider l'inscription.**

## ➤ INITIATION MERMAIDING

L'Ecole de natation de Thônex va organiser 2 initiations au mermaiding, afin de permettre à ceux qui le souhaitent (**filles et garçons**) de découvrir cette discipline très complète et ludique.

### Les informations à retenir

- Le lieu : Les initiations auront lieu à la piscine de Thônex.
- Quand : Deux cours seront organisés.
  - Mardi 15 février -> 17h00 - 18h
  - Mardi 15 février -> 18h15 - 19h15
- Durée du cours : environ 60 mn
- Maximum : 8 personnes par cours.
- Prix : 20 CHF l'initiation.
- Les monopalmes et queues de sirènes seront fournies par notre Ecole.
- L'entrée à la piscine de Thônex est comprise dans le prix.

**Pour participer à ces cours d'initiation, les enfants doivent être âgés de 8 ans révolus au minimum, savoir nager de manière totalement autonome sur une distance d'au moins 25 mètres et très à l'aise sous l'eau.**

Si vous avez un petit triton ou une petite sirène qui souhaite découvrir cette discipline, merci de revenir vers nous par mail pour son inscription :

**([secretariat@ecolenatationthonex.ch](mailto:secretariat@ecolenatationthonex.ch)).**

*ATTENTION : Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et il n'y a que 8 places par groupe.*

Inscription stage de Février 2022

Coordonnées de l'élève

Nom : Prénom :  
Rue : Code postal et localité :  
Date de naissance : E-mail :  
Nom et prénom de la personne de contact (uniquement pour les enfants) :  
Tél. privé : Tél portable :

Niveau

A remplir uniquement pour les élèves n'ayant jamais suivi de cours à l'Ecole de natation de Thônex : nos cours se déroulent en eau profonde

Veillez cocher la ou les case(s) correspondant au niveau de votre enfant

- 1) N'a jamais suivi de cours - craintif
- 2) N'a jamais suivi de cours - très à l'aise - visage sous l'eau - autonome en eau profonde avec flotteurs
- 3) Effectue une flèche en position ventrale et dorsale, durant 5 secondes, sans support
- 4) Nage une dizaine de mètres sur le ventre et sur le dos
- 5) Perfectionnement brasse, dos crawlé et initiation au crawl
- 6) Perfectionnement brasse, dos crawlé, crawl et initiation papillon
- 7) Maîtrise les 4 nages

Type du cours

5 cours privés      matin            5 cours semi-privés      matin     

Tranche horaire souhaitée :

4 cours privés      après-midi            4 cours semi-privés      après-midi     

Tranche horaire souhaitée :

**Signature :**

Lorsque vous inscrivez de manière définitive un élève, vous attestez avoir pris connaissance de nos **Conditions Générales**. Veuillez donc les lire attentivement, particulièrement les paragraphes concernant le règlement des cours, le règlement de la piscine de Thônex et le règlement de l'Ecole de natation.

## Conditions générales

### Annulation de cours

Lorsqu'une inscription est réservée et payée, celle-ci est ferme : aucune annulation n'est possible.

Les absences excusées ou non ne donnent lieu ni à remplacement ni à remboursement.

L'Ecole de natation de Thônex est dépendante de la gestion des bassins de la Commune de Thônex pour les cours donnés à Thônex et du service de location des salles de l'Etat de Genève pour ceux de Conches. Elle ne peut être tenue pour responsable de leurs décisions. Une indisponibilité des lieux ne donne pas droit à un remplacement ou à un remboursement.

En cas de maladie ou d'absence d'un professeur, l'ENT met tout en œuvre pour trouver une personne remplaçante ou proposera un autre cours.

En cas de maladie ou d'accident entraînant une impossibilité de participer aux cours durant plus de 3 semaines consécutives, et sur présentation immédiate d'un certificat médical, les leçons seront reportées.

En cas d'arrêt du cours durant le semestre pour motifs privés (autres que maladie ou accident), aucune compensation - report ou remboursement - ne sera possible.

### Modalité de paiement

Toutes les informations utiles à votre paiement par virement bancaire sont indiquées sur la facture que vous avez reçue ou recevrez par mail et que vous pouvez imprimer au besoin.

Les cours doivent être réglés à réception de la facture. Nous n'acceptons aucun élève, dont la facture n'est pas réglée.

En cas d'annulation de votre inscription avant le début des cours, les montants suivants sont dus :

50 % du montant - en cas d'annulation jusqu'à 10 jours avant le début des cours  
100 % du montant - en cas d'annulation moins de 10 jours avant le début des cours

## Nos coordonnées de paiement

Numéro de compte CCP : 12-21722-1

Numéro de BVR : 01-66164-7

Numéro IBAN : CH68 3000 0001 1202 1722 1

Numéro Clearing : 09000 Code SWIFT/BIC : POFICHBEXXX

Dès le 01.01.2022, les factures pourront être payées par carte de débit/crédit directement au bureau de l' Ecole de Natation de Thônex.

## Entrées piscines

Les élèves qui suivent les cours à Thônex doivent s'acquitter de l'entrée, qui n'est pas comprise dans le prix des cours.

L' Ecole de Natation de Thônex louant la totalité du bassin, le mardi, les élèves s'acquittent d'une participation aux frais de location de 20 francs.

Des abonnements de 10 entrées au tarif réduit de 18 francs (enfants) et de 30 francs (adultes) sont en vente, durant les heures d'ouverture de la caisse de la piscine et sur présentation de la confirmation d'inscription.

- Les enfants âgés de moins de 5 ans ont droit à l'entrée gratuite s'ils sont accompagnés d'un adulte qui paie l'entrée.
- Les enfants de moins de 5 ans, accompagnés d'un adulte ne payant pas l'entrée et se rendant uniquement jusqu'aux vestiaires, devront s'acquitter de l'entrée au tarif « enfant ».
- Les accompagnants qui se rendent au bord du bassin, paient l'entrée au tarif normal.

Les élèves qui suivent les cours à Conches (dans le bâtiment de Ecole de Formation Préprofessionnelle, 20, chemin Dupuy, 1231 Conches) s'acquittent d'une participation aux frais de location du bassin, de 20 francs par semestre ou 40 francs par année.

## Règlement piscine de Thônex

L'accès au bord du bassin n'est possible qu'en maillot de bain. Les accompagnants qui franchiraient le pédiluve, en étant habillés, seront refoulés hors du bassin et leurs enfants ne seront pas acceptés à leur cours.

Le règlement de la piscine interdit de se baigner en short, bermuda ou tous types de maillots larges. Seuls sont acceptés les maillots de bains collés contre le corps.

Les élèves de moins de 10 ans, n'ont le droit de nager, avant ou après leur cours que s'ils sont accompagnés, au bord du bassin, par une personne adulte.

Les accompagnants n'ont pas le droit de filmer, ni de prendre des photos des cours.

## Règlement Ecole de natation de Thônex

Les élèves de moins de 10 ans doivent être confiés à leur moniteur/trice par la personne accompagnatrice qui les récupère dès la fin du cours.

Pour les élèves de 4 à 7 ans, qui participent pour la première fois à nos cours, la présence d'un adulte, en maillot de bain au bord du bassin, est indispensable lors de leur premier cours. En cas de non respect de ce point, l'élève ne pourra pas participer à sa séance de natation.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs moniteurs/trices uniquement durant la durée du cours. Les parents doivent s'assurer de les confier aux moniteurs/trices et de les récupérer dès la fin des cours.

Ponctualité : les élèves doivent être prêts, en tenue de bain, 5 minutes avant le début du cours.

A Thônex, les accompagnants qui viennent au bord du bassin, en tenue de bain, ne se tiennent pas le long du bassin où sont donnés les cours, ni à proximité des professeurs. Les accompagnants qui ne se rendent que dans les vestiaires ont la possibilité de suivre les cours depuis le local prévu à cet effet.

Une pièce de 2 francs est nécessaire pour l'usage des casiers.

A Conches, à l'exception de la première leçon, les accompagnants ne restent pas au bord du bassin. Deux journées « portes ouvertes » seront prévues à la fin de chaque semestre si les conditions sanitaires le permettent.

## Assurances

Il incombe à chaque participant d'être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accident.